

édito

Deuxième quart de siècle ! Toute l'équipe vous souhaite une très belle année 2025 !

Découvrez les dernières nouveautés de 2024 : réseau qualité, sécurité, pertinence des prises en charge et des accompagnements ; bientraitance ; application smartphone pour éviter la transmission des infections,

Et les actualités 2025 : challenge FORAP ; pharmacovigilance et Pentacarinat® ; campagne contre les infections sur cathéter veineux ; plateforme régionale E-MEDITE pour les contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins

Bonne lecture !

Les rédac-Chefs

Retour sur la campagne régionale 2024 « Regards croisés sur la Bientraitance »

La promotion de la bientraitance, et donc la lutte contre la maltraitance, est une thématique au cœur du programme de travail du CCECQA. A partir d'un outil élaboré par QualiREL Santé, la SRA de la région Pays de la Loire, le CCECQA a déployé une campagne régionale en 2024, « Regards croisés sur la Bientraitance ». Celle-ci a permis une mesure croisée sur la perception de la bientraitance par les usagers, les professionnels et le management des établissements de santé (hors santé mentale), des EHPAD et des structures de soins à domicile de Nouvelle-Aquitaine, adhérents ou non du CCECQA. Après plusieurs mois d'enquête, le rapport régional vient de paraître. Au total, 55 établissements se sont engagés, pour un total de 84 entités (principalement EHPAD, SMR et MCO). L'analyse des données a permis le calcul de plusieurs indicateurs (managériaux, perception de la bientraitance par les professionnels, expérience du patient/résident) dont les scores globaux obtenus sont les suivants :

- 1- Approche centrée sur les pratiques professionnels : 66%
- 2- Approche centrée sur le management et les organisations : 62%
- 3- Perception de la bientraitance par les professionnels – Respect : 81%
- 4- Perception de la bientraitance par les professionnels – Organisation : 61%
- 5- Perception de la bientraitance par les professionnels – Information : 73%
- 6- Expérience du patient/résident : 82%



On notera notamment les scores importants obtenus pour les indicateurs 3 (respect) et 6 (expérience du patient/résident).

L'ensemble des résultats est à retrouver dans le [rapport régional](#) de la campagne sur le site internet du CCECQA. Si vous n'avez pas participé à cette campagne, sachez que l'outil reste disponible sur la plateforme eFORAP et que le CCECQA propose régulièrement des ateliers sur la Bientraitance en EHPAD ou pour le secteur du Handicap.

Anne TARABORRELLI (CCECQA)

Le Challenge FORAP EIAS 2024/2025 est lancé !

Pour la quatrième année consécutive, la FORAP organise son challenge EIAS « **Ensemble, agissons pour la sécurité des patients et des personnes accompagnées** ». Et cette année, le CCECQA s'associe à nouveau à ce challenge !

Que vous soyez professionnel au sein d'un établissement de santé, d'un ESMS ou de ville, le CCECQA vous propose de vous engager en faveur d'une meilleure déclaration des événements indésirables.

Mais pourquoi ce challenge ?

- Pour discuter des événements indésirables associés aux soins et à l'accompagnement
- Pour partager avec d'autres professionnels
- Pour être accompagné sur le signalement et l'analyse d'un événement
- Pour valoriser les retours d'expériences des professionnels.

« Pour tout événement indésirable associé aux soins et/ou aux accompagnements, je signale, j'analyse, je partage » ... tel est le crédo de ce challenge qui, pour la première fois, s'ouvre aux presque-accidents.

Les presque-accidents sont des EIAS qui auraient pu porter préjudice au patient ou à la personne accompagnée, mais qui ont pu être évités par les professionnels, grâce à des mesures de sécurité qui ont fonctionné.

Comment participer ?

1 / Les professionnels de Nouvelle Aquitaine s'inscrivent auprès du CCECQA, leur structure régionale d'appui.

2/ En équipe, les professionnels choisissent l'événement analysé ou à analyser survenu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, et transmettent une brève description au CCECQA qui pourra les accompagner dans l'analyse, et suivra son avancée.

3/ Etape du partage, les professionnels inscrits transmettent la restitution de leur analyse sur la trame qui leur sera envoyée par le CCECQA, au plus tard pour le vendredi 28 février 2025.

En mars 2025, un jury de sélection étudiera tous les dossiers et déterminera le lauréat régional de chacun des secteurs engagés, avant une restitution officielle à la fin du mois de mars. Puis chaque lauréat représentera la région Nouvelle Aquitaine pour la désignation du lauréat national par la FORAP, en juin 2025.

Finalement, pourquoi s'engager ?

Ce challenge est avant tout l'occasion de sensibiliser et d'encourager la déclaration de tout EIAS et presque-accident auprès de tout professionnel de Nouvelle Aquitaine. Mis en œuvre en équipe, ce challenge est aussi un temps de partages et d'échanges. Donc n'attendez plus et engagez-vous !

Inscription sur ce lien : <https://forms.office.com/e/HSMHLY8GYv?origin=lprLink>

Affiche et teaser seront à votre disposition sur le site du CCECQA, rubrique « Actualités ».

La mission EIGS du CCECQA, c'est aussi de nombreuses ressources à retrouver sur notre site.

CCECQA'Propos, les podcasts du CCECQA

[Analyse des EI : CREX, RMM, ALARM, ORION](#)

[Annonce d'un dommage associé aux soins](#)

[Seconde victime](#)

Des webinaires à voir ou revoir

Feuille de route sécurité des patients et des résidents ([replay](#))

EIGS et troubles de la déglutition ([le 26 novembre 2024](#))

Sécurisation des prises en charge aux urgences ([le 9 décembre 2024](#))

Administration par nébulisation des spécialités contenant de la Pentamidine

Depuis l'arrêt de commercialisation en France du nébuliseur Respirgard II utilisé historiquement pour l'administration de la pentamidine (Pentacarinat® ou générique) conformément aux recommandations des RCP, les professionnels ont signalé à l'ANSM (en pharmacovigilance et matériovigilance) des difficultés d'administration lors de l'utilisation des autres dispositifs disponibles :

- temps de nébulisation trop long,
- incertitude sur la quantité de médicament administrée,
- formation de mousse...



L'enjeu est que le titulaire de l'AMM prenne en compte la situation et propose un ou des générateurs d'aérosols (ou nébuliseurs) permettant d'assurer l'efficacité du traitement en respectant d'une part une distribution de la taille des gouttelettes compatible avec une déposition pulmonaire optimale dans l'arbre bronchique et d'autre part un temps de nébulisation acceptable. L'ANSM est en cours d'échange avec le laboratoire pharmaceutique.

Dans ce contexte, nous vous invitons à déclarer en **pharmacovigilance** tout événement indésirable lié à l'administration de Pentacarinat®. Dans les cas où le fonctionnement du dispositif médical semble être remis en cause, une déclaration de matériovigilance devra être réalisée en parallèle.

Camille FAURE, Dr Cécile RIBAS et Dr Flora GUTTON (ERMRV)

Bug.Control : une application pour éviter les transmissions de micro-organismes lors des soins pour tous les professionnels de santé !

Cette application lancée par le CPIAS Nouvelle-Aquitaine, la mission MATIS et le CHU de Bordeaux a pour objectif d'aider les professionnels de santé dans la prise en charge d'un patient porteur ou infecté par un micro-organisme à risque de transmission. Les informations délivrées dans cette application apportent des points clés synthétiques sur la prévention de la transmission lors des soins des principaux micro-organismes et pathologies.

Elle peut être installée sur un téléphone portable, via les stores (Android et Apple) ou consultable sur le lien suivant : [Lancement de l'application Bug.Control - Repias : Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins](#)



Les références utilisées pour l'élaboration de cette application sont le PILLY du collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales, les recommandations-précautions standards et complémentaires de la Société Française d'Hygiène Hospitalière et les recommandations internationales canadiennes et australiennes.

Dr Anne-Gaelle VENIER (CPIAS NA)

Les priorités inscrites dans ce cadrage, et dans les contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES), répondent aux enjeux de pertinence et de régulation des soins avec l'adhésion des professionnels et représentants des patients.

En sus de contribuer aux objectifs de santé globale, ces contrats participent à la soutenabilité économique de notre système de soins et à sa transformation écologique. Un cercle vertueux qui obtient de plus en plus d'adhésion des professionnels de santé et des patients.

Suivant les recommandations nationales, **il a été décidé en région de reconduire 89 contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES) liant des établissements de santé, l'Assurance maladie et l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour les années 2025-2026.** Le processus de signature de ces contrats est intervenu à la fin de l'année 2024.

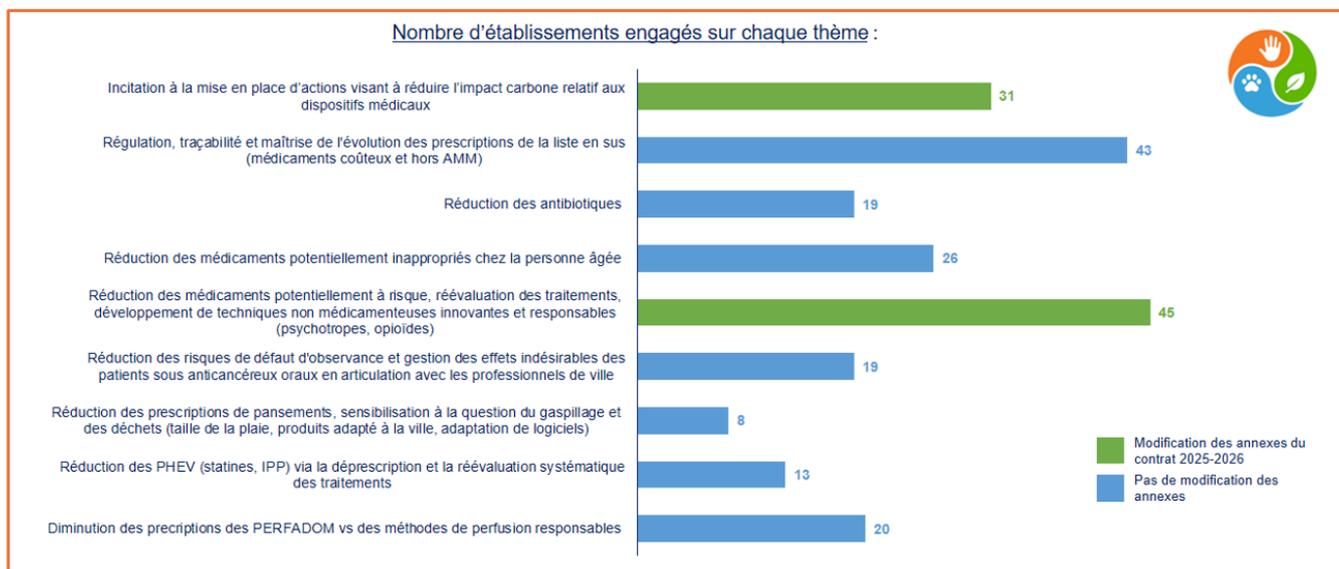
Pour rappel ces contrats tripartites sont composés :

- **d'une partie nationale** avec des indicateurs nationaux mis en place France entière centrés sur la régulation et l'organisation de prescriptions au sein des établissements (5 thèmes)
 - le bon usage et le respect des indications des médicaments coûteux et innovant, et des dispositifs médicaux implantables, inscrits dans la liste en sus,
 - la maîtrise des prescriptions de sorties (PHMEV) et réévaluation des traitements ayant potentiellement un besoin d'une déprescription (IPP), en coordination avec les professionnels de ville.
 - le bon usage de la liste des produits et prestations -LPP- (pansements)
 - le bon choix des perfusions à domicile
 - et enfin la promotion des biosimilaires.

- **et d'une partie régionale** avec des indicateurs régionaux retenus en concertation avec les professionnels de santé de la région, en lien avec la qualité et la sécurité des soins, ainsi que le déploiement de la pharmacie clinique (également 5 thèmes).
 - la réduction des médicaments potentiellement inappropriés chez la personne âgée,
 - la promotion du bon usage des antibiotiques et prévention de l'antibiorésistance,
 - le renforcement de la pharmacie clinique (3 thèmes) pour certains parcours sensibles tel que :
 - les patients sous anticancéreux oraux suivis à domicile (sujet d'observance et du renforcement de la coopération ville-hôpital),
 - la sécurisation et l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse de la douleur
 - la sécurisation et l'amélioration de la prise en charge de la santé mentale

Les établissements de santé sont ciblés par thématique en fonction de critère de ciblage propre à chaque indicateur.

Ces objectifs conjuguent des objectifs économiques et écologiques, avec des marges des progrès bien identifiées. La nouvelle contractualisation CAQES, dans une logique de continuité par rapport à la contractualisation antérieure, a été l'occasion d'intégrer des critères sur la transition écologique du système de soins.



Enfin, les CAQES poursuivis en 2025 et 2026 bénéficient d'un atout majeur en région ; un déploiement entièrement dématérialisé grâce à la mise à disposition par l'OMEDIT d'une plateforme : **E-MEDITE**, outil de référence pour le suivi et l'évaluation des contrats ; mais également opérationnelle pour les établissements de santé non-signataires du contrat.

Cette plateforme E-MEDITE propose un accès utile aux données disponibles sur les produits de santé, multi-sources, et mets à disposition des moyens (données, profils, audit, supports de formation) qui contribuent aux exigences de la pharmacie clinique, du programme d'incitation financière IFAQ et de certification. Enfin elle dote les établissements de santé d'un véritable outil de pilotage interne.

Cette plateforme de suivi des contrats en région propose également un accès aux indicateurs hors produits de santé, accessibles pour les référents CAQES au sein des établissements sur les thèmes concernant les transports et le volet parcours insuffisance cardiaque.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le renouvellement des CAQES 2025-2026 sur la plateforme [e-medite](https://e-medite.fr).

Dr Myriam ROUDAUT (Omedit NAGG) et Marcela ARNAUD-FREDES (ARS – Pôle Pertinence)

Pour tout signalement auprès de l'ARS :



Professionnels ou usagers, vous pouvez : contacter l'équipe éditoriale pour adresser vos commentaires et vos propositions de contributions au bulletin : ars-na-cvags@ars.sante.fr ; suivre l'actualité du bulletin et de ses followers sur Twitter : [@BriquesJournal](https://twitter.com/BriquesJournal) ; vous inscrire ici pour recevoir les prochains avis de parution de Briques et/ou de Mires ; rester informés en consultant la page « actualités » du site reva-na.fr.